

# Conditions Générales de Vente, Activités extra-scolaires à Mosaic

## Année scolaire 2026-2027

L'école Mosaic propose une multitude d'activités extrascolaires.

Les activités peuvent être sportives, artistiques, culturelles, scientifiques ou pédagogiques (comme l'aide aux devoirs ou programme passerelle, soutien linguistique)

Elles constituent un excellent moyen pour vos enfants de développer leurs compétences, de se faire des amis et de s'épanouir.

Il est important de choisir des activités qui correspondent à leurs centres d'intérêt et à leur emploi du temps, tout en veillant à préserver leur équilibre.

### 1. CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) encadrent les inscriptions et la participation aux Activités Extra-Scolaires (ECA) proposées par l'école Mosaic. Elles complètent le règlement intérieur, les conditions financières de l'école et s'appliquent à l'ensemble des participants.

### 2. Engagement

L'inscription à une activité extra-scolaire vaut engagement pour l'année scolaire complète. Cet engagement garantit la place de l'élève pour la durée de l'année, dans la limite des capacités d'accueil.

Nous vous informons que la gestion des **activités extrascolaires (ECA)** est assurée par **Monsieur Tommaso Carifi**, responsable de ce programme au sein de l'école.

Pour toute question ou demande concernant les ECA, vous pouvez vous adresser directement à lui. [clubs@ecolemosaic.ch](mailto:clubs@ecolemosaic.ch)

### **3. Inscriptions**

Les inscriptions aux ECA se font via le portail parents de Mosaic, sur le principe du "premier arrivé, premier servi".

Vous pouvez vous connecter en suivant ce lien :

<https://my.ecolemosaic.ch/>

En cas de dépassement du nombre de places disponibles, une liste d'attente sera mise en place.

Les parents seront informés si des places se libèrent.

Une période de deux semaines après la rentrée est prévue pour tester et éventuellement changer d'activité (selon les places disponibles). Passé ce délai, les enfants sont inscrits pour l'année.

Il ne sera pas possible d'effectuer d'autres essais ou changements.

L'école se réserve le droit de ne pas ouvrir une activité en cas d'inscriptions insuffisantes

#### **Confirmation d'inscription**

La confirmation d'inscription aux ECA apparaîtra dans votre espace parents sur le portail parents.

Les confirmations seront traitées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, dans la limite des places disponibles.

Attention – Pour les enfants inscrits au tutorat linguistique / programme passerelle.

Lorsque vous choisissez les ECA, merci de bien prendre en compte que votre enfant pourrait avoir des heures de soutien linguistique au même moment.

À noter que ces heures de tutorat sont obligatoires pour les élèves concernés.

### **4. Facturation et paiement**

Le prix de l'activité est calculé pour l'année scolaire. Il tient compte des absences de l'élève en raison des vacances scolaires, jours fériés et événements de l'école.

Les prix des activités affichés sur le site web comprennent les goûters, l'encadrement, l'enseignement, les espaces utilisés, le matériel nécessaire à la tenue du club. Pour les

activités nécessitant un équipement spécifique, comme par exemple le violon ou le judo, les enfants devront venir avec leur propre matériel.

Les ECA sont facturées en trois fois pendant l'année scolaire.

Les factures doivent être réglées dans un délai de 30 jours à compter de leur émission.

## **5. Horaires et accueil**

Les ECA commencent à 16h00, après la classe, et débutent par un goûter.

Les enfants sont ensuite pris en charge jusqu'à 17h00, 17h30 ou 18h00 selon l'activité choisie.

L'école ferme ses portes à 18h, après 18h00, tout retard entraîne une facturation de 30 CHF par tranche de 15 minutes.

## **6. Absences et retards de l'élève.**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de retard de l'élève.

## **7. Absence d'un enseignant**

En cas d'absence d'un enseignant, un remplaçant (« *guest teacher* ») sera sollicité afin d'assurer la continuité pédagogique.

Si cela n'est pas possible, nous ferons notre possible pour organiser une séance de rattrapage à la fin de l'année scolaire.

Si aucun remplaçant n'est disponible et qu'un rattrapage ne peut être proposé, la séance concernée fera l'objet d'un remboursement en fin d'année scolaire.

En cas d'absence prolongée d'un enseignant, l'école se réserve le droit d'interrompre l'activité. Une autre activité encadrée par un enseignant différent pourra alors être proposée, ou un remboursement sera effectué.

Dans tous les cas, les élèves seront systématiquement pris en charge pendant toute la durée prévue de l'activité.

## **8. Départ des enfants après les activités.**

Un adulte doit venir chercher l'enfant dans la cour de l'école Mosaic (Avenue Dumas 21A) ou à la porte de l'activité, selon les instructions fournies en début d'année.

Il est important de tenir à jour la liste des personnes autorisées à venir récupérer votre enfant à l'école.

Les enfants non récupérés seront accompagnés au Mosaic Club, situé au 23 Avenue Dumas, où ils resteront sous la surveillance du personnel jusqu'à 18h00, conformément aux modalités du club.

Les enfants non accompagnés ne sont pas autorisés à quitter le Mosaic Club, sauf si une autorisation écrite a été préalablement transmise par les parents, stipulant qu'ils sont autorisés à rentrer seuls.

Ces autorisations doivent être enregistrées dans le portail parents.

En cas de retard après 18h00, un montant de 30 CHF sera facturé par tranche de 15 minutes.

## **9. Responsabilité et assurance.**

Les parents ou tuteurs légaux sont responsables de tout dégât matériel causé volontairement ou involontairement par leur(s) enfant(s) pendant les ECA.

## **10. Droit à l'image**

Le règlement intérieur s'applique également aux ECA.

Nous rappelons que nous demanderons toujours l'accord des parents avant d'utiliser toute photo prise pendant les ECA, conformément aux autorisations que vous aurez complétées.

## **11. Téléphones et objets personnels**

L'usage des téléphones portables et objets connectés n'est pas autorisé pendant les ECA. Les enfants ne pourront utiliser leur téléphone ou objet connecté pour prévenir leurs parents qu'à la fin de l'activité, avant de quitter l'école.

**En inscrivant votre enfant aux activités extrascolaires (ECA), vous reconnaissez avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et en accepter l'ensemble des termes.**

Avec nos cordiales salutations.

L'équipe Mosaic.